Le projet des éoliennes entre Grune et Nassogne fait son retour...

MOBILISONS-NOUS !

Le Tiersain tel que nous le connaissons, vu de Nassogne (© Philippe Moës)

Vous souhaitez en savoir plus sur ce projet et ses impacts? Lisez ce fascicule !

En tant que citoyens, nous pouvons donner notre avis par écrit avant le 17 octobre.

Nos courriers, et leur nombre, peuvent contribuer à ce que ce projet se réalise, ou pas !
Les observations sont à adresser à l'Administration Communale, Place communale, 2 - 6950 Nassogne - urbanisme@nassogne.be.

Chers voisins,

Malgré un rejet du Conseil d'Etat, la multinationale ENGIE relance son projet d'installation de 5 éoliennes sur le Tiersain, entre Grune et Nassogne.

Nous vous réécrivons aujourd'hui à ce sujet pour vous sensibiliser au fait que ces éoliennes, si elles voient le jour, auront un **impact majeur sur notre environnement et sur notre cadre de vie.** Nous sommes favorables au développement des énergies renouvelables dans un contexte de sobriété énergétique et de transition écologique et sociale, y compris bien sûr dans notre commune. Mais en nous documentant, en lisant en détail le contenu du projet, et après avoir rencontré les promoteurs, nous sommes convaincus que **ce projet n'est pas approprié à notre situation locale.**

Ces 5 éoliennes seront encore plus hautes que dans le premier projet. Elles atteindront une hauteur maximale de 200 m en bout de pale, seront implantées à moins de 650 m de certaines maisons isolées, et à 840 m de la zone d'habitat à caractère rural de Grune. Vu le survol d'avions militaires, ces éoliennes auront des bandes rouges sur leur mât et en bout de pales, et seront pourvues de **balises lumineuses blanches le jour** (20.000 candelas), **et rouges la nuit** (2000 candelas).

Photomontage approximatif représentant une vue panoramique du projet depuis le Chemin de la sentinelle à Grune (© X. Janssens).

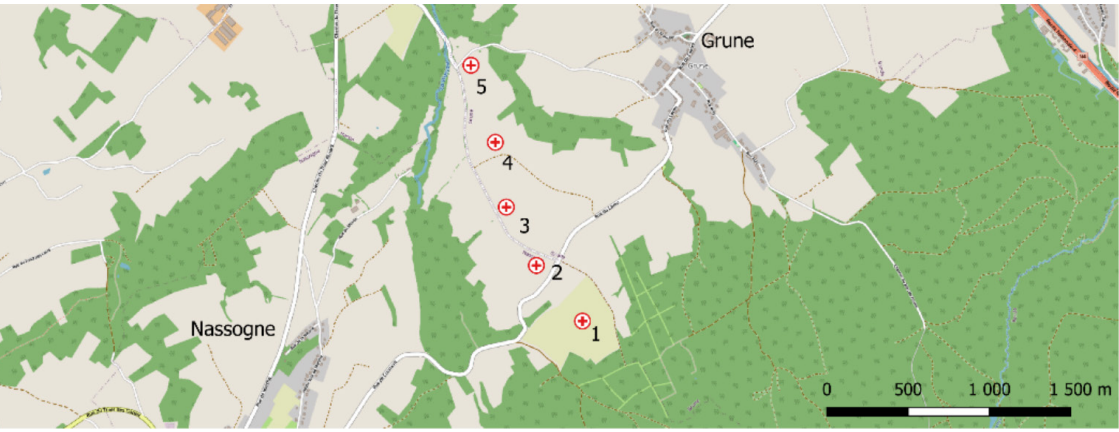

Localisation des 5 éoliennes prévues sur le Tiersain.

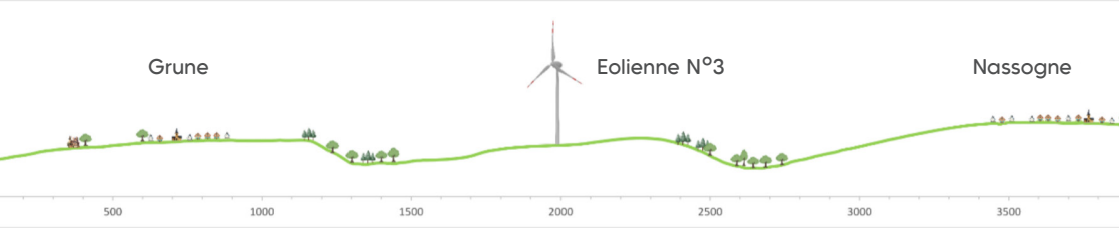

Coupe longitudinale (à l'échelle) entre Grune et Nassogne
(© X. Janssens, sur base du MNT 2021-22 du SPW).

CONVOIS ROUTIERS DÉMESURÉS ET URBANISATION DE TERRES AGRICOLES

Chaque éolienne nécessitera une surface empierrée de 15 ares et des fondations de **plusieurs centaines de m3 de béton** armé. L'acheminement des **3792 allers ou retours de camions** décrits dans l'étude, et de leurs matériaux, se fera via la N4, la N86, la N896 (Harsin), et le chemin du Thier Renard, qui devra être élargi par endroits.

DÉGRADATION SIGNIFICATIVE DE NOTRE PAYSAGE ET PATRIMOINE

La Région wallonne a défini le Tiersain comme PIP (Périmètre d'Intérêt Paysager), et la commune l'a intégré dans sa "**Route des points de vue incomparables**". Le projet d'ENGIE conclut cependant qu'*« En raison du caractère fortement ondulé du paysage local, aucune ligne de force ne se détache dans le paysage »*, **et que** *« le projet éolien contribue à une structuration du paysage par renforcement de sa forme topographique »*. **A chacun de juger. Mais le Tiersain est à peu près la dernière «colline agricole» de la commune sans presqu'aucune infrastructure humaine. Un patrimoine qu'il nous tient à cœur de préserver.**

Le Tiersain depuis Nassogne vers Grune.
Un paysage exceptionnel à préserver! (© Philippe Moës)
Admirez d'autres photos en suivant le lien
bit.ly/Tiersain-paysages ou le QrCode.

IMPACT NÉGATIF SUR NOTRE SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Le bureau d'étude estime que le village de Grune et une partie de Nassogne entendront les éoliennes à **35 à 40 décibels**. A titre de comparaison, nous percevrons ce bruit comme si nous étions à côté d'un congélateur. Par ailleurs, les villages seront dans l'**ombre mouvante** des pales plusieurs dizaines d'heures par an. Les **champs électromagnétiques** et les **infrasons** émis par les éoliennes seront en dessous des seuils maximums recommandés par l'OMS. Mais de nombreux témoignages, notamment de médecins et vétérinaires, attestent que ces seuils sont insuffisants et que ces émissions impactent parfois gravement la santé des personnes sensibles et du bétail. Les symptomes comme le mal être, les céphalées, les acouphènes, etc. sont regroupés sous le nom reconnu par l'Académie Française de Médecine, de **«syndrome éolien»**, et sont bien réels.

Par ailleurs, **les peintures utilisées sur les éoliennes contiennent des PFAS**. Sous l'effet des intempéries, ces particules aujourd'hui tristement célèbres pour leurs effets cancérigènes seront susceptibles de se disperser dans l'atmosphère, les terres et les eaux de surface et souterraines. Nos Ministres ont récemment reconnu cette situation, mais **l'étude d'ENGIE n'en fait pas mention.**

Enfin, dans un contexte où l'éclairage de nos autoroutes est aujourd'hui adapté pour diminuer leur effet négatif sur la biodiversité, les balises lumineuses des éoliennes provoqueront une **pollution lumineuse** significative. Celle-ci sera susceptible de perturber notre sommeil (flashs rouges dans nos chambres), et de mettre fin à la possibilité d'admirer les étoiles, encore bien visibles par temps clair sur le Tiersain.

PERTE AVÉRÉE DE BIODIVERSITÉ

Entouré de Sites de Grand Intérêt Biologique (à 100 m), de Sites Natura 2000, et de Réserves naturelles, le Tiersain est reconnu comme étant un **lieu de reproduction et de déplacement d'une diversité animale remarquable** et protégée en Europe, principalement des oiseaux et des chauves-souris (ces dernières consomment près de la moitié de leur poids en moucherons et moustiques en une nuit). Le promoteur reconnaît la présence de ces très nombreuses espèces, et relève leur **vulnérabilité parfois très grande par rapport aux éoliennes**. Les mortalités par collision sont reconnues et significatives pour certaines espèces, de même que l'effarouchement et l'effet barrière, par exemple pour les oiseaux migrateurs, dont les grues cendrées. Des mesures compensatoires sont proposées, mais sont tout à fait insuffisantes et ne concernent que quelques espèces. La **mortalité ou l'évitement** d'oiseaux et chauves-souris que nous avons la chance de côtoyer seraient une bien triste perte. Les éoliennes ont également un impact sur les insectes, dont les abeilles et autres pollinisateurs, mais les études à ce sujet sont rares.

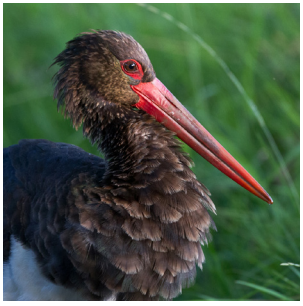

Cigogne noire, milan royal, et petit rhinolophe. Toutes ces espèces sont strictement protégées, fréquentent très régulièrement le Tiersain, et sont sévèrement impactées par les éoliennes (© oiseaux photographiés par Olivier Embise dans un rayon de 500 m du site • chauve-souris photographiée par Q. Smits dans le château de Grune). Découvrez d'autres animaux du Tiersain en suivant le lien bit.ly/Tiersain-faune ou ce QrCode.

DIMINUTION DE LA VALEUR FONCIÈRE DE NOS HABITATIONS ET D'ATTRAIT TOURISTIQUE

De nombreuses enquêtes et rapports fonciers attestent ces dernières années d'une **diminution du prix de l'immobilier à proximité d'éoliennes allant jusqu'à -30%.** Ce phénomène est de plus en plus reconnu, notamment par les tribunaux. Maintenant que ce projet éolien est connu sur notre commune, ceux d'entre nous qui souhaitent vendre leur bien risquent dès aujourd'hui une condamnation s'ils ne préviennent pas leurs acquéreurs. Le « tourisme éolien » n'est en tout cas plus d'actualité !

Pour conclure, nous ne pouvons que très vivement vous encourager à écrire à la commune ! Pour que vos voix aient du poids, il est important que les lettres soient individuelles et personnalisées.

Une permanence sera organisée ce jeudi 10 octobre à 20h à la petite maison de village de Grune, rue Roly. L'objectif sera d'aider ceux qui le souhaitent à rédiger et imprimer leur courrier. Une aide dans ce sens sera également possible sur demande au cours des jours qui s'en suivront.

N'hésitez pas à nous contacter à tiersain2024@gmail.com et à puiser plus d'informations pour renforcer votre courrier en suivant le lien bit.ly/Tiersain-courriers ou ce QrCode.

Marie, Pierrette, Xavier, Céline, Olivier, Yves, Fabienne, Brigitte, Melody, Fanny, Axelle, Daniel, Renée, Marc, Antoinette et Albert.

Editeur responsable : Xavier Janssens, Rue du Moustier, 11 • 6952 Grune